

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 7 avril 2017

3^{ème} Commission
N° CP-2017-4-3-8

Service instructeur

DIRT - Direction des routes et des transports

Service consulté

DEAA - Direction Europe Aménagement du
Territoire et Attractivité
DILO – Direction Immobilier et Logistique
DAJD – Direction Appui Juridique et
Documentaire
DEVI – Direction de l'Environnement et du Cadre
de Vie

**RN66 - AMENAGEMENT DU GIRATOIRE DU KERLENBACH À THANN ET
BITSCHWILLER-LÈS-THANN**

Résumé : Monsieur le Préfet du Haut-Rhin sollicite l'avis du Département du Haut-Rhin sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de ce projet. L'aménagement projeté constitue le premier carrefour de la déviation de BITSCHWILLER-LÈS-THANN et WILLER-SUR-THUR et améliorera l'accès sur la RN66 de la zone commerciale existante. Le Département du Haut-Rhin n'est plus appelé à participer au financement de cette opération à l'issue de l'avenant du Contrat de Plan Etat-Région signé le 2 décembre 2016. Il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur ce dossier.

I) Contexte :

Par courrier en date du 10 février 2017, Monsieur le Préfet du Haut-Rhin sollicite l'avis du Département du Haut-Rhin sur le dossier d'enquête publique de l'aménagement du carrefour giratoire du Kerlenbach à THANN et à BITSCHWILLER-LÈS-THANN.

L'opération consiste à réaliser un carrefour giratoire à l'entrée sud de BITSCHWILLER-LÈS-THANN sur la RN66, sur lequel pourra se brancher la déviation de BITSCHWILLER-LÈS-THANN et WILLER-SUR-THUR.

II) Présentation du projet :

Selon le dossier d'enquête publique, l'opération répond à cinq objectifs :

- sécurisation des échanges routiers entre la RN66 et la zone commerciale attenante en expansion, en entrée sud de BITSCHWILLER-LÈS-THANN;
- réduction des risques d'inondation engendrée par le cours d'eau « Kerlenbach » sur la RN66 ;
- amélioration de la continuité écologique du cours d'eau « Kerlenbach » qui présente aujourd'hui plusieurs obstacles à la remontée piscicole ;
- intégration des mesures de consignation de la circulation routière prévue dans le cadre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) émanant du Plan de Prévention des Risques Technologiques lié à l'usine chimique « Cristal » à THANN ;
- amélioration paysagère des entrées d'agglomération de THANN et BITSCHWILLER-LÈS-THANN.

Cette opération comporte ainsi deux aménagements distincts mais complémentaires, à réaliser pour répondre à ces objectifs, à savoir la création d'un carrefour giratoire permettant des échanges sécurisés avec la zone commerciale et la modification partielle du cours d'eau du ruisseau le « Kerlenbach ».

L'emplacement prévu pour le carrefour objet de l'opération sera compatible avec la création de la déviation de BITSCHWILLER-LÈS-THANN/WILLER-SUR-THUR. Ce dernier projet est toutefois indépendant. Il bénéficie d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique délivré en date du 21 septembre 2007, et prorogé par arrêté préfectoral du 4 septembre 2012. Un dossier de demande pour une deuxième prorogation de la déclaration d'utilité publique est actuellement en cours de constitution.

Le coût de l'opération est estimé à 4,04 M€ TTC.

Le Département du Haut-Rhin n'est plus appelé à participer au financement de cette opération à l'issue de l'avenant au Contrat de Plan Etat-Région signé le 2 décembre 2016 par les représentants de l'Etat et de la Région Grand Est. Initialement, la contribution du Département à ce projet était de 10 %.

III) Observations :

L'état parcellaire établi le 5 novembre 2014 par le Cabinet de Géomètres-Experts SCHALLER-ROTH-SIMLER n'est pas à jour. En effet, les parcelles cadastrées à BITSCHWILLER-LÈS-THANN Section 5 n° 277/24, 298/24, 299/24, 300/24 et 301/24 ont fait l'objet d'un procès-verbal d'arpentage en date du 10 février 2015.

Le dossier d'enquête publique a été étudié par la commission de la Voirie, des Infrastructures et des Transports lors de sa séance du 3 mars 2017, qui a émis un avis favorable.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'émettre un avis favorable sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de ce projet d'aménagement d'un giratoire sur la RN66 à BITSCHWILLER-LÈS-THANN.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN